

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Formules pour les rapports à présenter en application de l'article 7

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE] : FRANCE

DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT : 30/04/2025

AUTORITÉ À CONTACTER :

(Nom, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique)
(UNIQUEMENT À DES FINS DE CLARIFICATION)

Formule A Mesures d'application nationales

Art. 7, par. 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

a) Les mesures d'application nationales visées à l'article 9."

Nota bene : Conformément à l'article 9, "chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres, qui sont appropriées, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle ».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

Mesures	Renseignements supplémentaires (par exemple, date effective de mise en œuvre et texte législatif joint)
<p><u>1/ Mesures préliminaires (pour mémoire)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Initiative française de demander la révision du protocole II de la Convention de Genève de 1980.- Moratoire unilatéral de la France sur les exportations de mines antipersonnel.- Extension du moratoire unilatéral de la France à la production de mines antipersonnel.- Engagement de la France à réduire son stock de mines antipersonnel.- Création d'un comité interministériel restreint.	<ul style="list-style-type: none">• Année 1993, amendé en 1996.• 13 février 1993• 25 septembre 1995• Septembre 1996• 9 décembre 1996
<p><u>2/ Mesures législatives</u></p> <p><u>Ratification de la Convention</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Loi d'autorisation de ratification de la Convention d'Ottawa (suivie d'une décision du pouvoir exécutif de ratification par la France et dépôt des instruments de ratification de la Convention d'Ottawa, auprès de son dépositaire, le Secrétaire général de l'ONU). <p><u>Codification des dispositions relatives à l'interdiction des mines antipersonnel.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La Convention a été transposée en droit français par une loi de 1998. (Loi 98-564 du 8 juillet 1998).- Cette loi interne d'application a été abrogée par une ordonnance en 2004 et ses dispositions insérées au code de la défense. En particulier, « la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le transfert et l'emploi des	<ul style="list-style-type: none">• Loi 98-542 du 1er juillet 1998. La ratification de la Convention a eu lieu le 23 juillet 1998.• Loi n°98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel• Ordonnance n° 2004-1374 du 20

mines antipersonnel sont interdits » (Article L.2343-2 code de la défense - de manière générale pour le régime juridique applicable aux mines antipersonnel, voir les articles suivants).

Dérogations à l'interdiction

- Les services de l'Etat sont autorisés à conserver ou transférer un certain nombre de mines antipersonnel pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, le nombre de mines détenues à ces fins ne pouvant excéder 5 000 à partir du 31 décembre 2000. Les services de l'Etat peuvent confier ces opérations à des personnes agréées (Article L.2343-3 code de la défense).

Condamnation pénale des infractions à l'interdiction

- Pour les personnes physiques, contrevenir à ces interdictions est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende ainsi que des peines complémentaires prévues aux articles 221-8 à 221-11 du code pénal (article L2343-9 et L2343-10 du code de la défense) ;

- Pour les personnes morales, contrevenir à ces interdictions est puni de 750 000 euros d'amende¹ ainsi que des peines prévues à l'article 131-39 du code pénal (article L.2343-11 du code de la défense)².

- Lorsque les infractions désignées par la loi sont commises hors du territoire de la République par un Français, la loi pénale française est applicable alors même que les faits ne seraient pas punis par la législation du pays où ils ont été commis (article L.2343-12 du code de la défense).

Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel

- La loi portant sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel a inséré un chapitre consacré à cette Commission dans le code de la défense (Voir code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre V – article L.2345-1).

Derniers amendements survenus (en 2021)

- Une ordonnance a été adoptée en 2021 amendant plusieurs dispositions du code de la défense portant changement d'appellation de l'armée de l'air (amendements de forme, résiduels, relatifs à une modification de termes employés).

décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre 3.

- Pour les dispositions relatives aux agents habilités à constater les infractions à ces dispositions : voir code de la défense, partie 2, livre III, Titre IV, Chapitre IV, section 3, sous-section 1, Article L2344-6, modifié par ordonnance n°2021-860 du 30 juin 2021.
- Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 en son article 48.
- Ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant changement d'appellation de l'armée de l'air.

¹ Voir article 131-38 du Code pénal : le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques.

² A titre d'illustration, les peines encourues par les personnes morales sont : la dissolution, l'exclusion des marchés publics, l'interdiction de percevoir toute aide publique.

3/ Mesures d'application

- Directive du chef d'état-major des armées relatives aux mines antipersonnel

Sur la codification des dispositions de la Convention

- Un décret a été adopté en application de la codification des dispositions relatives à l'élimination des mines antipersonnel. Les dispositions qui lui sont annexées sont codifiées aux articles R2343-1 à R2343-8 du code de la défense.

Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel

- Un décret a été adopté en vue d'amender les dispositions réglementaires au sujet de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (code de la défense, partie réglementaire, partie 2, livre III, titre IV, chapitre III).

Amendements survenus en 2021

- Une ordonnance a été adoptée en 2021 amendant plusieurs dispositions du code de la défense portant changement d'appellation de l'armée de l'air (amendements de forme, résiduels, relatifs à une modification de termes employés).

- Directive du 12 novembre 1998.
- Décret n° 2009-1440 du 23 novembre 2009 modifiant et complétant les deuxième et troisième parties réglementaires du code de la défense.
- Décret n° 2011-737 du 28 juin 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 (inclusion du contrôle du respect de l'interdiction des armes à sous-munitions dans le mandat de la Commission).
- Ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant changement d'appellation de l'armée de l'air.

4/ Mesures nominatives

- Arrêté portant sur la nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

- Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Formule D Mines antipersonnel conservées ou transférées

Article 7, paragraphe 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- d) Les types et quantités et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel conservées ou transférées pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, ou bien celles transférées dans un but de destruction, de même que les institutions autorisées par un État partie à conserver ou à transférer des mines antipersonnel conformément à l'article 3.».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

1a. **Renseignements obligatoires:** Mines conservées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Lot	Informations complémentaires
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	60	3 ARS 68	
		60	1 EMS 71 R	
		60	2 ARS 68	
		60	3 ARS 62	
		60	31 ARS 66	
		60	7 ARS 66	
	TOTAL	360		
	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55 sans allumeur	1	24 ARS 66	
		TOTAL	1	
	Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	60	1 SAE 76	
		60	2 SAE 79	
	TOTAL	120		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée)	150	139 SAE 62		
	115	16 SAE 62		
	90	36 SAE 61		

	65	57 SAE 61	
TOTAL	420		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)	110	30 SAE 62	
TOTAL	110		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)	425	3 SAE 64	
TOTAL	425		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 61 (piquet piège), allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectables Modèle 66 (vert armée)	11	3 SAE 69	
TOTAL	11		
TOTAL mines de conception Française	1447		
MRUD (origine : Yougoslavie)	1	non loti	
P 40 (origine : Italie)	2	non loti	
PMA 2 sans allumeur (origine : Yougoslavie)	5	non loti	

PMA 3 (origine : Yougoslavie)	1	non loti
PMR 3 lisse sans allumeur (origine : Yougoslavie)	20	non loti
DM11 (avec allumeur séparé)	1	non loti
Valmara 69 sans amorçage (origine : Italie)	1	non loti
PROM KD (origine : Yougoslavie)	1	non loti
P4 MK 2 (origine : Pakistan)	2	non loti
P5 MK 1 (origine : Pakistan)	2	non loti
Z1 type Claymore (origine : Zimbabwe)	1	non loti
PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	108	non loti
YM-1B (origine : Iran)	5	non loti
PPMi-SR	2	non loti
TYPE 72A	1	non loti
CIL 2000 sans allumeur	3	non loti
P4 MK1 (origine : Pakistan)	2	non loti
PFM-1S (origine : Russie)	52	non loti
TAB-1 Complète (origine : Brésil)	2	non loti
EFDR NR 269 (origine : Autriche)	1	non loti

				l'étude de la mine –le 17/07/2024 – Référence prestation DGA TT n°255/23
	POM-2 en conteneur K POM-2 (origine Russie)	4	non loti	1 conteneur de 4 mines – Arrivage du 17/05/2023 – Détruites lors de l'étude des mines le 10/12/2024 - Référence prestation DGA TT n°259/23
	PMN 4	2	non loti	Arrivage du 17/05/2023 - Détruites lors de l'étude des mines le 18/05/2024 - Référence prestation DGA TT n°256/23

Variation du stock de mines anti-personnel conservées entre le 01/01/2017 et le 31/12/2024.

Organisme autorisé par l'état membre	Type	Quantité en stock 31/12/2024	Quantité en stock au 31/12/2016	Diminution/augmentation du stock entre 2017 et 2024	Lot
DIRECTION GENERALE POUR L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel métallique bondissante	60	101	-41	3 ARS 68
	Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique	60	67	-7	1 EMS 71 R
	Modèle 54 M58	60	108	-48	2 ARS 68
	2 détonateurs d'usage générale	60	115	-55	3 ARS 62
		60	114	-54	31 ARS 66
		60	120	-60	7 ARS 66
		0	120	-120	16 ARS 62

	0	4	-4	2 AMS 71 R
	0	120	-120	21 ARS 66
	0	53	-53	24 ARS 66
	0	120	-120	44 ARS 66
	0	6	-6	46 ARS 62
	0	120	-120	8 ARS66
TOTAL	360	1168	-808	
Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55 sans allumeur	1	1	0	24 ARS 66
TOTAL	1	1	0	
Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	60	74	-14	1 SAE 76
	60	120	-60	2 SAE 79
	0	10	-10	12 SAE 80
	0	120	-120	15 SAE 80
	0	120	-120	2 SAE 78A
	0	120	-120	3 SAE 78
	0	120	-120	3 SAE 80
	0	143	-143	3 SAE 83
	0	9	-9	4 SAE 76
	0	120	-120	4 SAE 78
TOTAL	120	1076	-956	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (vert armée)	150	150	0	139 SAE 62
	115	129	-14	16 SAE 62
	90	100	-10	36 SAE 61
	65	65	0	57 SAE 61
	0	150	-150	151 SAE 62
	0	150	-150	55 SAE 61
TOTAL	420	744	-324	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans détonateur	0	7	-7	36 SAE 61
TOTAL	0	7	-7	

Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans allumeur	0	1	-1	36 SAE 61
TOTAL	0	1	-1	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)	110	120	-10	30 SAE 62
TOTAL	110	120	-10	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)	425	435	-10	3 SAE 64
TOTAL	425	435	-10	
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 61 (piquet piège), allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectables Modèle 66 (vert armée)	11	11	0	3 SAE 69
TOTAL	11	11	0	
TOTAL mines de conception Française	1447	3563	-2116	

Organisme autorisé par l'état membre	Type	Quantité en stock 31/12/2024	Quantité en stock au 31/12/2016	Diminution du stock entre 2017 et 2024	Lot
DIRECTION GENERALE POUR L'ARMEMENT (DGA)	MRUD (origine : Yougoslavie)	1	21	-20	non loti
	P 40 (origine : Italie)	2	2	0	non loti
	PMA 2 sans allumeur (origine :	5	6	-1	non loti

Yougoslavie)				
PMA 3 (origine : Yougoslavie)	1	4	-3	non loti
PMR 3 lisse sans allumeur (origine : Yougoslavie)	20	20	0	non loti
DM11 (avec allumeur séparé)	1	1	0	non loti
Valmara 69 sans amorçage	1	1	0	non loti
PROM KD (origine : Yougoslavie)	1	1	0	non loti
P4 MK 2 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
P5 MK 1 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
Z1 type Claymore (origine : Zimbabwe)	1	1	0	non loti
PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	108	118	-10	non loti
YM-1B (origine : Iran)	5	5	0	non loti
PPMi-SR	2	2	0	non loti
TYPE 72A	1	1	0	non loti
CIL 2000 sans allumeur	3	3	0	non loti
P4 MK1 (origine : Pakistan)	2	2	0	non loti
PFM-1S (origine : Russie)	52	52	0	non loti
TAB-1 Complète (origine : Brésil)	2	2	0	non loti
EFDR NR 269 (origine : Autriche)	1	1	0	non loti
PMN 2A (origine : Russie)	54	54	0	non loti
YM-1 (origine : Iran)	30	30	0	non loti
YM-1 Sans détonateur (origine : Iran)	23	23	0	non loti
YM-1 avec allumeur séparé (origine : Iran)	1	1	0	non loti
VS 50 sans amorçage (origine : Italie)	2	2	0	non loti
N°4 sans allumeur (origine : Israël)	0	1	-1	non loti
PM 4 (Origine : Yougoslavie)	0	10	-10	non loti
Valmara 69 démontée sans amorçage (origine Italie)	0	1	-1	non loti
PROM 1 sans allumeur (origine Yougoslavie)	0	2	-2	non loti
VAR 40 (origine : Italie)	0	1	-1	non loti
YM 1 (origine : Iran)	0	3	-3	non loti
"Copie "PMM sans allumeur ni détonateur	0	1	-1	non loti

	CLAYMORE HAMDY sans allumeur (origine Egypte)	0	2	-2	
	POM-2R (origine Russie)	0	0	-1	non loti
	POM-2 en conteneur K POM-2 (origine Russie) - 4 mines dans un conteneur	0	0	-4	non loti
	PMN-4	0	0	-2	non loti
	POM-3 en conteneur K POM 3 (origine Russie)	4	0	+4	non loti
	TOTAL mines d'origine étrangère	327	378	-51	
	TOTAL GENERAL	1774	3941	-2167	

Sur la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2024, le stock total de mines anti-personnel conservées a été réduit de 54,98 %.

1b. *Renseignements facultatifs*: (Action n° 54 du Plan d'action de Nairobi)

Objectif	Activé/projet	Renseignements supplémentaires (Description des programmes ou activités, leurs objectifs et les progrès accomplis, les types de mines, les délais, s'il y a lieu, etc.)
<p>Mise en place de nouvelles techniques de neutralisation à distance de munitions par le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.</p>	<p>Sécurisation des interventions de ce groupe d'intervention</p>	<p>Destruction de 70 mines anti-personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 mines : Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique - Modèle 54 M58. - 20 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée). - 10 mines : Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1. - 10 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable). - 10 mines : Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée). - 10 mines : PMR 2A (origine Ex Yougoslavie). <p>Mise en place de procédure de dépiéage de ce type de mines et développement de moyens permettant la destruction des mines à distance.</p>
<p>Réduction des stocks de mines antipersonnel conservées de l'état Français</p>		<p>Sur la période 2017-2024, plus de 2000 mines anti-personnel ont été détruites par DGA Techniques terrestres dans le cadre de réduction de stock de ce type de munitions. Ces destructions ont eu pour but d'éliminer des mines dont le vieillissement actuel faisait craindre des problématiques de sécurité pyrotechnique pour leur stockage dans le temps. Une réduction de stock a eu lieu pour certains modèles du fait de leur très faible taux d'utilisation en rapport du nombre de mines stockées.</p> <p>Les références des différents procès-verbaux de destruction ont été indiqués dans les différents rapports antérieurs.</p>

NOTE: Chaque État partie devrait fournir des renseignements sur ses plans et ses activités futures, s'il y a lieu; il conserve le droit de modifier ces renseignements à tout moment.

2. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
DGA Techniques terrestres	POM-2R (origine Russie)	1	Non loti	Mine expertisée pour définition des techniques de neutralisation – Mines détruites lors des expertises
DGA Techniques terrestres	POM-2 en conteneur K POM-2 (origine Russie) - 4 mines dans un conteneur	4	Non loti	Mines expertisées pour définition des techniques de neutralisation – Mines détruites lors des expertises
DGA Techniques terrestres	PMN-4	2	Non loti	Mines expertisées pour définition des techniques de neutralisation – Mines détruites lors des expertises
DGA Techniques terrestres	POM-3 en conteneur K POM 3 (origine Russie)	4	Non loti	Mines en cours d'expertise pour définition des techniques de neutralisation – Mines détruites lors des expertises

3. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées aux fins de destruction (art. 3, par. 2)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
SANS OBJET				

Formule H **Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites et de celles dont l'État partie est propriétaire ou détenteur**

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

h) Les caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites, dans la mesure où elles sont connues, ainsi que de celles dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur, y compris, dans une mesure raisonnable, le genre de renseignements qui peuvent faciliter l'identification et l'enlèvement des mines antipersonnel; au minimum, ces renseignements incluront les dimensions, le type d'allumeur, le contenu en explosif et en métal, des photographies couleur et tout autre renseignement qui peut faciliter le déminage."

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

1. Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites

Période de production : de 1951 au moratoire sur l'arrêt de la fabrication des mines antipersonnel de septembre 1995.

Type	Dimensions	Type d'allumeur	Contenu en explosif		Contenu en métal	Photographie couleur jointe	Renseignements supplémentaires susceptibles de faciliter le déminage
			Type	Grammes			
Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51 M55	hauteur totale sans allumeur = 160 mm diamètre = 100 mm masse totale = 4 kg	allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	tolite	410	Cette mine se compose d'un pot métallique qui reste fixé dans le sol et d'un projectile à enveloppe métallique qui dépose au moment du fonctionnement	Planche n° 1	couleur de fond généralement "vert armée". Les marques sont moulées dans la matière plastique et indiquent le modèle de la mine et son lotissement
Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	largeur = 160 mm hauteur = 105 mm épaisseur = 70 mm masse = 1 kg	allumeur électronique à rupture de fil Modèle F1 ou F2 avec inflammateur témoin, inflammateur de mise de feu et accessoires, 1 détonateur pyrotechnique	plastique	500	corps en matière plastique, de section rectangulaire légèrement cintrée	Planche n° 2	couleur de fond "vert armée", marque jaune

Mine antipersonnel détectable à volonté Modèle 59	diamètre = 60 mm hauteur = 32 mm masse = 130 gr	allumeur à pression indétectable Modèle 59 et détonateur métallique R 54 ou indétectable Modèle 56	tétryl tolite	17 50	boite cylindrique en polythène	Planche n° 3	couleur de fond "vert armée" ou "jaune sable"
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 61 (piquet, piège)	longueur totale avec allumeur antipersonnel indétectable Modèle 59 = 274 MM longueur totale sans allumeur = 252 mm longueur du corps de la mine = 100 mm longueur du piquet d'ancrage = 152 mm diamètre du corps de la mine = 34 mm diamètre de la plaque de détectabilité = 54 mm masse totale avec allumeur = 115 g	allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectable Modèle 66 (ou métallique R 54), allumeur de piégeage à traction incorporé	tétryl tolite	40 20	cette mine à la forme générale d'un piquet. Son aspect extérieur est identique à celui de la mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 51 (piquet)	Planche n° 4	couleur de fond "vert armée" marques en jaune

2. Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur

Type	Dimensions	Type d'allumeur	Contenu en explosif		Contenu en métal	Photographie couleur jointe	Renseignements supplémentaires susceptibles de faciliter le déminage
			Type	Grammes			
P 40	diamètre = 100 mm hauteur = 215 mm poids total = 2 kg	allumeur rapporté à traction pression	tolite + relais RDX	480	enveloppe plastique, couleur : sable, marquage : jaune	Planche n° 6	
PMA 2	diamètre = 65 mm hauteur = 62 mm poids total = 0,135 kg	allumeur à pression	tolite	100	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou vert kaki	Planche n° 7	

PMA 2 sans allumeur	diamètre = 65 mm hauteur = 62 mm poids total = 0,135 kg		tolite	100	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou vert kaki	Planche n° 7
PMA 3	diamètre = 110 mm hauteur = 39 mm poids total = 0,183 kg	allumeur pression à friction	tétryl	35	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou jaune marquage : dessous en relief	Planche n° 8
PMR 3 lisse sans allumeur	diamètre = 80 mm hauteur = 163 mm poids total = 2,400 kg		tolite	410	enveloppe en acier couleur du corps : vert olive ou jaune	Planche n° 9
Valmara 69	diamètre = 130 mm hauteur = 205 mm poids total = 3,700 kg	allumeur à traction pression	Composition B	480	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou vert kaki marquage : jaune	Planche n° 13
YM 1	diamètre = 92 mm hauteur = 45 mm (hauteur de 48 mm avec coiffe de sécurité) poids total = 0,190 kg	allumeur à pression intégré	RDX	50	enveloppe plastique	Planche n° 15
PROM KD	diamètre = 85 mm hauteur = 200 mm Poids total = 1,300 kg	allumeur mécanique ou électronique de type traction-pression	bille métallique	350	enveloppe plastique	Planche n° 16
VS 50 sans amorçage	diamètre = 90 mm hauteur = 45 mm poids total = 0,185 kg	allumeur intégré à pression pneumatique	tolite + relais RDX	43	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou vert olive	Planche n° 17
P4 MK2	diamètre = 70 mm hauteur = 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	25	enveloppe plastique	Planche n° 18
P5 MK1	longueur = 220 mm largeur = 40 mm hauteur = 140 mm sans les pieds poids total = 2,600 kg	allumeur à traction ou commande électrique	hexogène à liant plastique ou C4	650	enveloppe plastique	Planche n° 19
PPM P2	diamètre = 60 mm hauteur = 140 mm poids total = 1,200 kg	allumeur intégrant l'amorce percutante et le détonateur	tolite	150	enveloppe métallique couleur du corps : vert olive	Planche n° 20

Z1 Type Claymore	largeur = 40 mm hauteur = 100 mm longueur = 230 mm masse = 1,700 kg	allumeur électrique	C4, explosif concentré	700	enveloppe plastique couleur du corps : vert	Planche n° 21
PMR 2A	diamètre = 66 mm hauteur = 140 mm poids total = 1,700 kg	allumeur à traction	TNT	132	enveloppe métallique couleur vert olive ou jaune	Planche n° 22
YM-1B	diamètre = 81 mm hauteur = 50 mm poids total = 0,192 kg	allumeur à pression intégré	Hexogène	50	enveloppe plastique couleur jaune	Planche n° 23
PPMi-SR	diamètre = 102 mm hauteur = 151 mm poids total = 3,147 kg	Allumeur pression RO8 Allumeur traction RO1	TNT	360	enveloppe métallique de couleur marron ou grise	Planche n° 24
CIL 2000 sans allumeur	largeur = 33,5 mm hauteur = 105 mm longueur = 217 mm masse = 2,600 kg		C4	400	Mine en matière plastique de couleur noire avec une bande peinte en jaune sur la partie haute	Planche n° 25
P4 MK1	diamètre = 70 mm hauteur = 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	30	enveloppe plastique	Planche n° 26
PFM-1S	hauteur = 60 mm longueur = 120 mm largeur = 19 mm masse = 0,070 kg	Allumeur intégré à pression	Explosif liquide	35	enveloppe plastique	Planche n° 27
MRUD	largeur = 46 mm hauteur = 89 mm longueur = 231 mm masse = 1,5 kg	mise de feu (allumeur) électrique ou type UPMR2A	Plastique explosif concentré (billes)	900	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou jaune	Planche n° 28
EFDR NR 269	hauteur = 120 mm longueur = 226 mm largeur = 60 mm masse = 1,90 kg	Mine équipée d'une bobine de cordeau Nonel avec un détonateur à une extrémité et un détonateur qui se monte dans le			enveloppe plastique	Planche n° 29

		déclencheur manuel à percussion				
PMN 2A	diamètre = 125 mm hauteur = 54 mm poids total = 0,415 kg	allumeur à pression incorporé à la mine	TNT - RDX	105	enveloppe plastique	Planche n° 30
CLAYMORE HAMDY Sans Allumeur	hauteur = 100 mm longueur = 216 mm largeur = 35 mm masse = 1,58 kg	allumeur électrique	C4	700	enveloppe plastique	Planche n° 31
TAB-1	diamètre = 57 mm hauteur avec allumeur = 61 mm poids total = 125 g	Allumeur constitué d'un système mécanique fonctionnant à pression et d'une amorce détonateur	Pentocire	82	enveloppe plastique	Planche n° 32
POM -3	diamètre = 50 mm hauteur avec allumeur = 183 mm poids total = 1,800 k g	Allumeur sismique avec autodestruction	Hexocire	90	Enveloppe métallique	Planche n° 33
POM-2R (origine Russie)	Fiches de synthèse des caractéristiques intrinsèques de chaque modèle en cours de rédaction. Fiches produits à venir					
POM-2 en conteneur K POM-2 (origine Russie) - 4 mines dans un conteneur						
PMN-4						

IDENTIFICATION

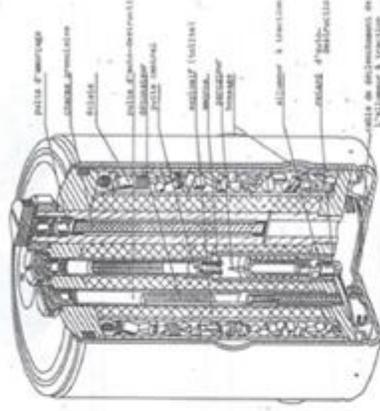
NOM :
MI AP MB 51/55

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : De zone bondissante
 PAYS : France
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AL TRP Modèle 54/55

TYPE : Traction, Pression



PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP MB 51/55

PLANCHE
N°1

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Métallique
 Avisole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Fortement détectable
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
 Nature : Toline
 Masse : 0,410 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP EF DR FI

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : Effet dirigé
 PAYS : France
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur électronique à rupture de fil

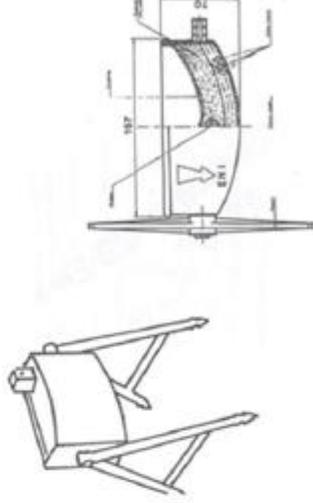
TYPE : Electrique



PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP EF DR FI

PLANCHE
N°2



DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Avisole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Fortement détectable
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
 Nature : Plastique
 Masse : 0,500 Kg

IDENTIFICATION

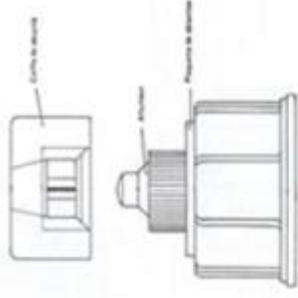
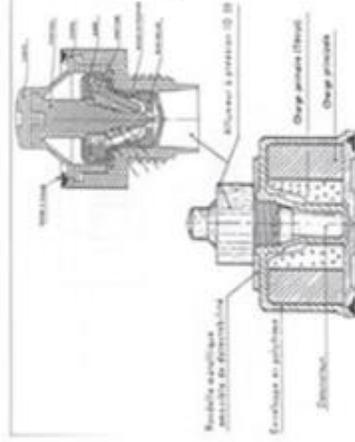
NOM :
MI AP DV 69

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : France
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur PR ID 59

TYPE : Pression



PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP DV 59

PLANCHE N°3

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avisé de piéage : NON
Signature électromagnétique : détectable à volonte
Reliable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
Nature : TNT - Tetryl
Masse : 0,067 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP DV Piquet 61

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : France
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

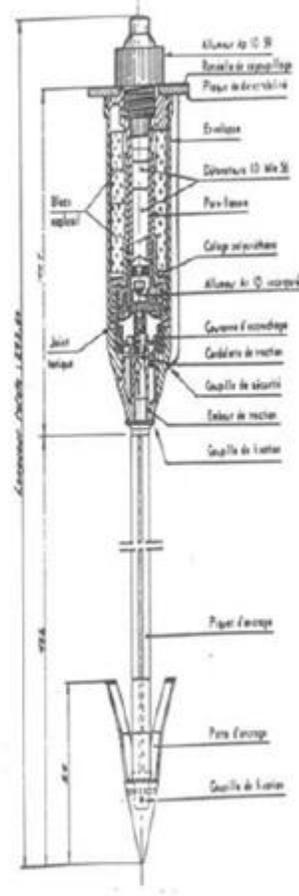
NOM : Allumeur PR ID 59

TYPE : Pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP DV Piquet 61

PLANCHE N°4



DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avisé de piéage : NON
Signature électromagnétique : détectable à volonte
Reliable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
Nature : TNT + Tetryl
Masse : 0,060 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP P 40

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : De zone bondissante
 PAYS : Italie
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

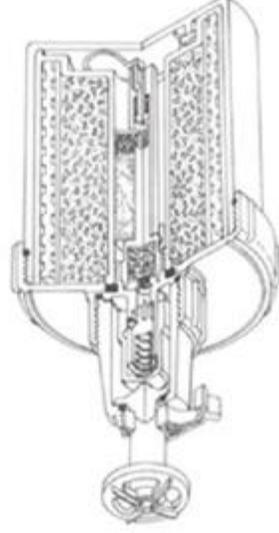
NOM : Allumeur P 40
 TYPE : Traction - Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Détectable
 Relèveable : OUI

CHARGE

Type : Explosive
 Nature : Composition B
 Masse : 0,450 Kg

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP P 40

PLANCHE
N°6

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PMR 3

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : De zone fixe
 PAYS : Yougoslavie
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AU PMR-3
 TYPE : Traction / Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Acier
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Détectable
 Relèveable : OUI

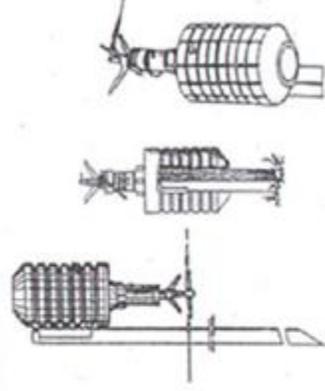
CHARGE

Type : Concentrée
 Nature : Télite (TNT)
 Masse : 0,410 Kg

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PMR 3

PLANCHE
N°9



IDENTIFICATION

NOM :
MI AP VALMARA 69

FAMILLE : Mine
 ACTION : De zone bondissante
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur Valmara 69
 TYPE : Traction - Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature Electromagnétique : Détectable
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : à fragmentation
 Nature : Composition B
 Masse : 0,480 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP VAR 40

FAMILLE : Mine
 ACTION : Locale
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur à pression intégré
 TYPE : Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Faiblement détectable
 Relevable : OUI

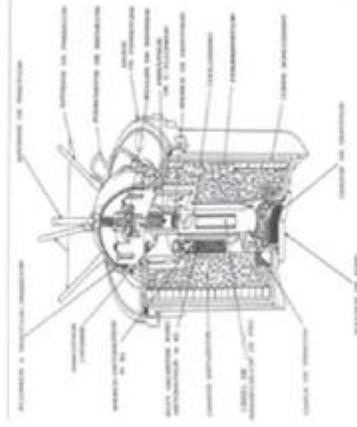
CHARGE

Type : explosive concentrée
 Nature : Composition B/B2
 Masse : 40 grammes

PLANCHE
N° 13

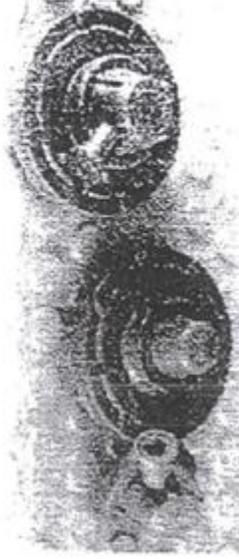
PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP VALMARA 69

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : VAR 40

PLANCHE
N° 14



IDENTIFICATION	
NOM : MI AP YM-1	
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Iran	ACTION : Locale
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur à pression intégré	
TYPE : Pression	

PLANCHE
N° 15

PHOTOS COMPLEMENTAIRES
NOM : YM-1

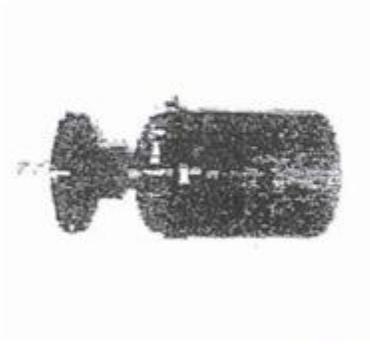
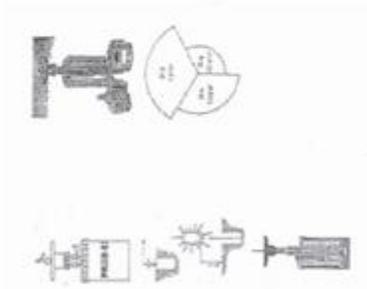


DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Alvéole de piégeage : /	Type : explosive concentrée
Signature électromagnétique : Faiblement détectable	Nature : RDX
Relevable : OUI	Masse : 50 grammes

IDENTIFICATION	
NOM : MI AP PROM KD	
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Yougoslavie	ACTION : de zone bondissante
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur mécanique ou électronique	
TYPE : Traction-Pression	

PHOTOS COMPLEMENTAIRES
NOM : PROM KD

PLANCHE
N° 16

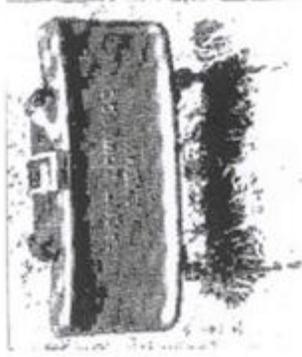


DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Alvéole de piégeage : NON	Type : explosive concentrée
Signature électromagnétique : Faiblement détectable	Nature : /
Relevable : /	Masse : 350 grammes

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP P5 MK I
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Pakistan	ACTION : Effet dirigé
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : /	
TYPE : Traction	
Ou commande manuel détonateur électrique	

PLANCHE
N°19

PHOTOS COMPLEMENTAIRES
NOM : MI AP P5 MK I



DIVERS	CHARGE
Nature de l'enveloppe : Plastique	Type : à éclats
Alvéole de piégeage : NON	Nature : billes (Ø 5.5)
Signature électromagnétique : Fortement détectable	Masse : 0.65 kg
Relevable : OUI	

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP PPM P2
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Ex Yougoslavie	ACTION : De zone
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur intégrant l'amorce percussante et le détonateur	
TYPE : Traction	

PLANCHE
N°20

PHOTOS COMPLEMENTAIRES
NOM : MI AP PPM P2



DIVERS	CHARGE
Nature de l'enveloppe : Métallique	Type : Concentrée
Alvéole de piégeage : NON	Nature : Tolite (TNT)
Signature électromagnétique : Détectable	Masse : 0.150 kg
Relevable : OUI	

C

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP Z1 Type Claymore

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : à effet directionnel
 PAYS : Egypte
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : /
 TYPE : Allumeur électrique

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP Z1 Type Claymore

PLANCHE
N°21

1

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : /
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : Explosif concentré (billes)
 Nature : C4
 Masse : 0,700 kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PAMR 2A

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : Fragmentation
 PAYS : Ex-Yougoslavie
 DESTINATION : Locale

ALLUMEUR PRINCIPAL

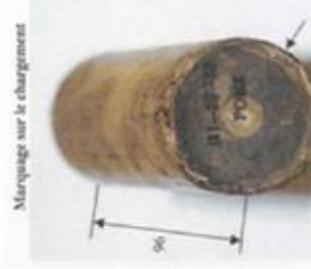
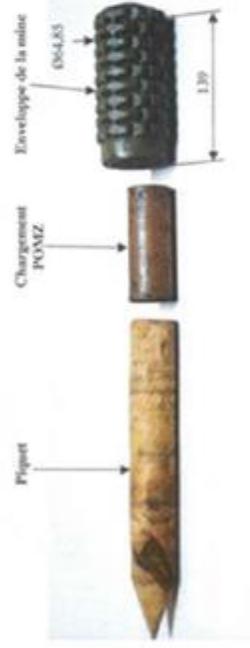
NOM : Allumeur UPAMR-2A ou UPAMR-2AS

TYPE : Traction

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PAMR 2A

PLANCHE
N°22

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Métallique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Détectable
 Relevable : OUI

CHARGE

Type : A Fragmentation
 Nature : TNT
 Masse : 132 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP YM-1B

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

PAYS : Iran

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur YM1

TYPE : Allumeur à pression intégré

**PLANCHE
N° 23****PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP YM-1B

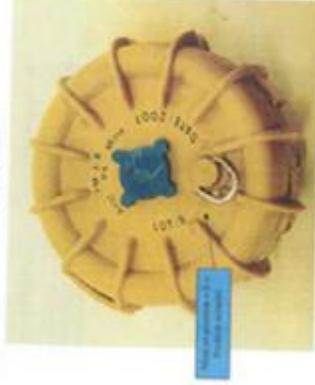
Vue de dessus
(avec capot de protection)



Vue de dessous



Marquage sur le fuselage

**DIVERS****CHARGE**

Nature de l'enveloppe :
Alvéole de piégeage :
Signature électromagnétique :
Référéable :

Type :
Nature : Hétérogène
Masse : 50 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PPMI-SR

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Bondissante
PAYS : Tchèque et Slovaquie DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur RO-8 - Allumeur RO-1

TYPE : Allumeur mécanique - Allumeur à traction

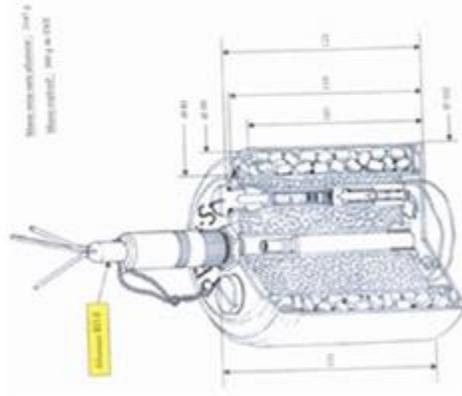
PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PPMI-SR

DIVERS**CHARGE**

Nature de l'enveloppe : Métallique
Alvéole de piégeage : Nom
Signature électromagnétique : Out
Référéable :

Type : A Fragmentation
Nature : TNT
Masse : 360 grammes



IDENTIFICATION

NOM :
MI AP CIL 2000 Sans allumeur

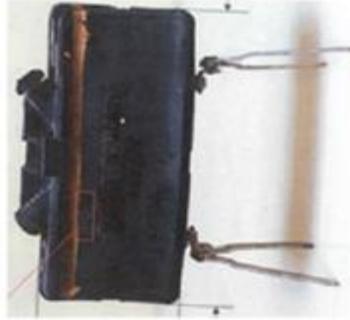
FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

PAYS :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : /

TYPE : /



Vue de dessous pieds pîlés

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP CIL 2000 Sans allumeur

PLANCHE
N° 25

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
Arrière de piégeage :
Signature électromagnétique :
Relevable :

CHARGE

Type :
Nature :
Masse : 0,400 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP P4 MKI

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Effet de souffle
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Détonateur incorporé à la mine

TYPE : Pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

PLANCHE
N° 26

NOM : MI AP P4 MKI

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : plastique
Alvéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : détectable
Relevable : OUI

CHARGE

Type : Concentré
Nature : Téoxyl
Masse : 30 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PFM-1S

FAMILLE : Mine
PAYS : Russie
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur VGAI-572 ou MDVM

TYPE : Allumeur à pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PFM-1S

PLANCHE
N° 27

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Avéole de piégeage : /
Signature électromagnétique : Oui
Relévable : /

CHARGE

Type : /
Nature : Explosif liquide
Masse : 35 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP MIRUD

FAMILLE : Mine
PAYS : Yougoslavie
TYPE : Anti personnel
ACTION : à effet directionnel
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

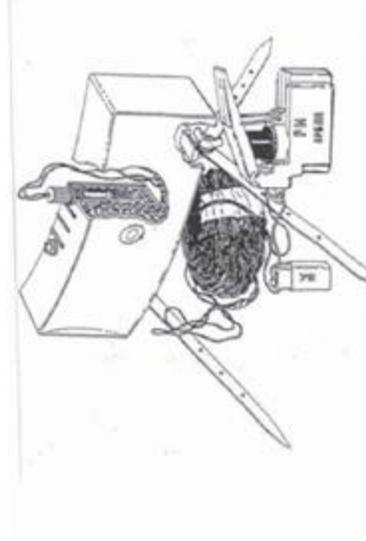
NOM : UPMR 2A

TYPE : Poignée de déclenchement ou type UPMR2A

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP MIRUD

PLANCHE
N°28

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : Détectable
Relévable : OUI

CHARGE

Type : Explosive
concentrés (billes)
Nature : Plastique
Masse : 0,900 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP EFDR NR 269

FAMILLE : Mine

TYPE : Anti personnel

PAYS : Autriche

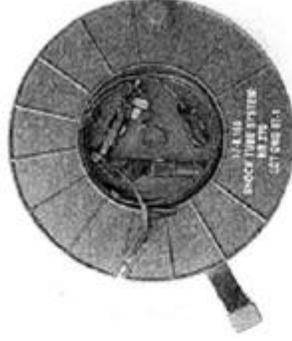
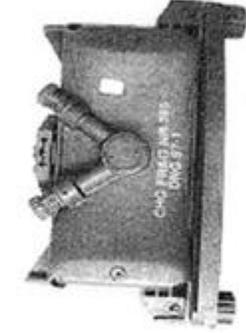
ACTION : A effet dirigé

DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Mine équipée d'une bobine de cordeau Nomel avec un détonateur à une extrémité et un détonateur qui se monte dans le déclencheur manuel à percussion

TYPE : /

**PLANCHE**

N° 29

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP EFDR NR 269

DIVERS

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Alvéole de piégeage : /
Signature électromagnétique : /
Relévable : /

CHARGE

Type : /
Nature :
Masse :

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PMN 2A

FAMILLE : Mine

TYPE : Anti personnel

PAYS : Autriche

ACTION :

DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur à pression incorporé à la mine

TYPE : à pression

PLANCHE

N° 30

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PMN 2A

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Alvéole de piégeage : /
Signature électromagnétique : /
Relévable : /

CHARGE

Type : /
Nature : TNT - RDX
Masse : 105 grammes

IDENTIFICATION

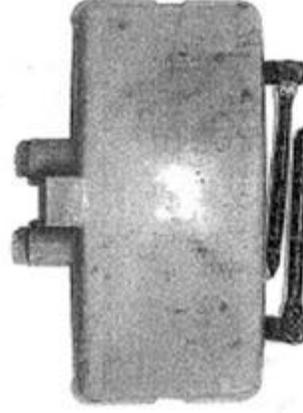
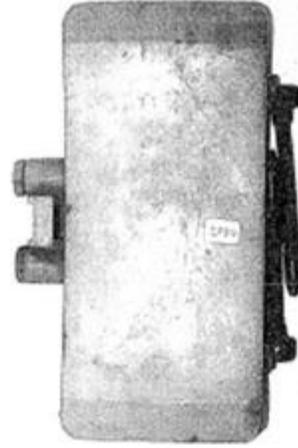
NOM :
MI AP CLAYMORE HAMDY

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : à effet dirigé
PAYS : Egypte
DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur électrique

TYPE : /

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP CLAYMORE HAMDY

PLANCHE
N° 31

DIVERS

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Alvéole de piégage : /
Signature électromagnétique : /
Relevable : /

CHARGE

Type : /
Nature : C4
Masse : 700 grammes

IDENTIFICATION

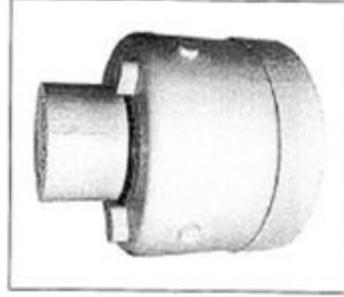
NOM :
MI AP TAB-1

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : Brésil
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur constitué d'un système mécanique fonctionnant à pression et d'une amorce détonateur

TYPE : Allumeur à pression

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP TAB-1

PLANCHE
N° 32

DIVERS

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Alvéole de piégage : /
Signature électromagnétique : /
Relevable : /

CHARGE

Type : /
Nature : Pentocire
Masse : 82 grammes

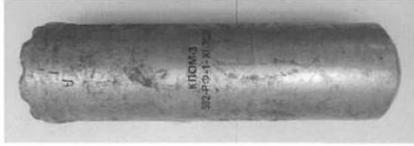
IDENTIFICATION

NOM :
Conteneur lanceur de Mine POM-3

FAMILLE : Mine TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale-Bondissante
PAYS : Russie DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur EB-PPM
TYPE : Sismique avec autodestruction



=> Conteneur KPOM-3 contenant
4 mines POM-3

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : POM-3



Mines POM-3 =>

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Métallique
Alvéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : détectable à volonté
Relevable : NON

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
Nature : Hexocire
Masse : 0,090 Kg

Formule I Mesures prises pour alerter la population

Art. 7, par.1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

i) Les mesures prises pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective la population au sujet de toutes les zones identifiées conformément au paragraphe 2 de l'article 5."

Nota bene : Aux termes de l'article 5, paragraphe 2, "chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel sont marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites. Ce marquage sera conforme, au minimum, aux normes prescrites par le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

Abstraction faite d'éventuelles mines résiduelles des conflits de 1914-1918 et 1939-1945, il n'y a plus de zones minées sur le territoire français où la présence de mines soit avérée ou suspectée.

En 2024, le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a financé à hauteur de 5M€ des projets dédiés en partie à l'éducation aux risques (voir infra).

Suite à la mise en sommeil des activités du Centre de sensibilisation aux Restes Explosifs de Guerre (CREG) en 2020, l'Ecole du Génie n'a pas effectué de sensibilisations auprès de la population civile en 2024.

Les éditions de la bande dessinée *Mille et une mines* ont été suspendues en 2020.

Formule J Autres questions pertinentes

Remarque : Les États parties peuvent utiliser cette formule pour présenter à leur gré des rapports sur d'autres questions pertinentes et notamment des questions concernant le respect et l'application de la Convention autres que celles que doivent couvrir les rapports prévus à l'article 7. Les États parties sont encouragés à utiliser cette formule pour rendre compte des activités réalisées en application de l'article 6, en particulier en ce qui concerne l'aide fournie pour les soins aux victimes des mines, leur réadaptation et leur réintégration sociale et économique.

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les coopérations mentionnées ne sont pas spécifiques aux mines antipersonnel. Elles entrent dans le cadre général du déminage humanitaire mais contribuent néanmoins chacune à la lutte contre les mines antipersonnel.

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Action</i>	<i>Description</i>
CPADD (Bénin)		<p>Le centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) est une école nationale à vocation régionale (ENVR) née du partenariat entre la France et le Bénin en 2002. Située à Ouidah (Bénin), sa mission est de contribuer à la création d'une capacité africaine dans 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none">• la lutte contre les engins explosifs ;• la sécurisation des dépôts des munitions ;• la réduction de la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) <p>en proposant des formations spécifiques répondant aux besoins de ses partenaires. Le CPADD dispense des formations répondant aux normes internationales dans les domaines du déminage humanitaire (NILAM-IMAS).</p> <p>La Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) arme deux (2) postes permanents : un officier du génie (directeur des études du CPADD) et un sous-officier expert EOD.</p> <p>En 2024, le CPADD a accueilli 258 stagiaires, dont 45% de stagiaires béninois, répartis sur 23 stages, dont 1 dispensé en anglais. L'équipe pédagogique du centre s'est progressivement étoffée pendant l'année pour atteindre le nombre de 23 instructeurs béninois fin 2024, avec toujours 2</p>

		<p>coopérants militaires français MEAE/DCSD. Les renforts de spécialistes français (3) sur des séquences d'environ deux mois pour chacun d'eux, en missions d'expertise se sont poursuivis, permettant d'apporter une plus-value en termes d'expérience et de compétence.</p> <p>En 2024, le chef de corps du CPADD a été accueilli au PIAM pour un partage mutuel d'expérience avec les spécialistes du centre d'expertise militaire français.</p> <p>En 2024, les financements français consacrés au CPADD se sont élevés à 608 000 € dont 208 000€ de dotation de fonctionnement et de participation au financement des bourses des stagiaires, ce qui fait de la France le principal bailleur des stagiaires.</p>
ERDHL (Liban)		<p>Depuis 2017, la France (Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense) participe à la montée en puissance de l'École Régionale de Déminage Humanitaire au Liban (ERDHL) qui est une école libanaise à vocation régionale (EVR). Dédiée au déminage, à la dépollution et à la lutte contre les engins explosifs, l'École Régionale de Déminage Humanitaire au Liban (ERDHL) apporte conseils et assistance spécialisée aux stagiaires des pays touchés par le problème des mines terrestres et des munitions non explosées, en proposant des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire.</p> <p>L'ERDHL, installée à Hammana, a accueilli depuis sa création le 5 octobre 2017 plus de 2630 stagiaires formés en langue arabe essentiellement (quelques stages en anglais également) selon les standards internationaux (IMAS/NILAM).</p> <p>Un coopérant militaire du MEAE / DCSD (officier du génie expert du domaine MUNEX de l'armée de Terre) est affecté au sein de l'École.</p> <p>En 2024, l'école a accueilli 627 stagiaires dont 583 libanais et 44 stagiaires étrangers (25 types de stages ou ateliers). On compte parmi ces stagiaires 360 personnels civils (61%) et 173 femmes (27%).</p> <p>La contribution financière de la France (MEAE) au fonctionnement de l'ERDHL est estimée à 220 000€ en 2024 (mise à disposition coopérant ainsi que dotation en matériel et au fonctionnement de l'école).</p> <p>La vocation déminage humanitaire est croissante, et on note l'apparition de nouveaux stages</p>

		<p>s'adressant à des victimes des mines et contribuant à leur reconstruction et réinsertion dans la vie professionnelle (stage « beauté, stage « produits ménagers », stage « apiculteur »).</p>
<p>NPMEC (Cambodge)</p>		<p>Le National Center for Peacekeeping and ERW Clearance of Cambodia (NPMEC) a été créé en 2005. Le NPMEC est l'unité des forces armées cambodgiennes chargée de la préparation et de l'envoi des troupes en mission de maintien de la paix, ainsi que de l'élimination des déchets de guerre sur le territoire national.</p> <p>Le NPMEC organise chaque année plusieurs stages consacrés à la lutte contre les mines et au danger pyrotechnique, dont un stage Demining technical training course qui se veut l'un des stages « phares » de l'école et le vecteur de son rayonnement international. L'expertise du NPMEC en déminage, gestion des déchets de guerre et stockage de munitions en milieu onusien est reconnue dans la sous-région.</p> <p>Un coopérant de la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (MEAE/DCSD) est inséré au sein de l'école comme conseiller du directeur. Il participe également à la préparation opérationnelle des casques bleus cambodgiens. L'école bénéficie également de l'expertise d'instructeurs français détachés pour l'occasion (envoi de 2 formateurs pour délivrer un stage EOD 3 en 2024).</p> <p>La contribution française au NPMEC est évaluée à 210 000€ en 2024.</p>
<p>Cameroun (Sureté nationale)</p>		<p>En 2024, la France a appuyé la lutte contre les mines au Cameroun en contribuant à la mise en place de 11 antennes de déminage au sein des directions régionales de la Sureté nationale par des formations EOD 1, 2 et 3 et l'équipement de ces équipes.</p> <p>En 2024, la contribution française a été de 700 000€, consacrés à des formations confiées à la société Géomines ainsi qu'à des dotations en équipements de protection.</p>

<p>Ukraine (SESU, agences des Nations Unies)</p>		<p>En 2024, la France a appuyé le Service des situations d'urgence (SESU) d'Ukraine dans ses activités de déminage : mise en place à KIEV d'un coopérant de Protection civile expert du déminage (mai 2024) en charge de conseil et de formation en matière de déminage humanitaire. Formation du 28 octobre au 28 novembre de 8 démineurs plongeurs aux techniques de plongée profonde (-50 m) et à la qualification de chef de plongée. La contribution française est estimée à 500 000€ en 2024 (dont 300 000€ de formation au déminage).</p> <p>La France, représentée par le pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs (PIAM), est aussi partie prenante au sein de la coalition internationale pour le déminage au profit de l'Ukraine, pilotée par la Lituanie et l'Islande.</p> <p>Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, la France a financé le soutien au déminage en Ukraine via les agences des Nations-Unies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • deux projets de l'UNOPS (1,43 M€ et 1M€) en soutien aux capacités de déminage de la police ukrainienne ; • deux projets du PNUD en soutien au Ministère des situations d'urgence ukrainien (1,5 M€ de renforcement capacitaire et pour l'assistance à la lutte contre les mines pour les acteurs humanitaires ; 0,5M€ pour la réhabilitation d'un centre de formation de déminage subaquatique à Tcherkassy) ; • un projet porté par le PAM et la FAO d'intelligence artificielle et d'imagerie satellite pour le déminage et la reprise d'activités agricoles, à hauteur de 4,5M€ en 2023 et de 5M€ en 2024.
<p>Pays divers ONG (HI, HAMAP, HALO trust)</p> <p>Forces et services de sécurité intérieure</p>		<p>Le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS) intervient dans les domaines de la dépollution, du renforcement de capacités (formation, équipement), de l'éducation aux risques et de la prise en charge des victimes d'explosifs au profit des Etats et des populations les plus vulnérables face au danger des mines, engins explosifs improvisés et restes explosifs de guerre.</p> <p>En 2024, le CDCS a financé des projets portant des activités de déminage à hauteur de 11,3M€ en. Ces financements bénéficient principalement à des ONG (françaises et internationales) et à la marge aux forces de sécurité intérieure. Plus particulièrement en 2024, la France est intervenue dans</p>

		<p>plusieurs pays en crise et en post-crise en soutenant les actions suivantes, liées au déminage :</p> <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liban 623 114 € (HAMAP) • Cameroun 700 000€ (Géomines – <i>voir supra</i>) • Togo 238 474€ (Pôle contre-IED des forces armées togolaises) • Bénin 202 423€ (CPADD – <i>voir supra</i>) <p>Dépollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syrie 500 000€ (Halo trust) • Mauritanie 613 516,14€ (HAMAP) • Ukraine 5M€ (HALO trust) <p>Activités multiples (dépollution, sensibilisation et formations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Irak 1 053 191€ (HAMAP) • Ethiopie 1,9M€ (Humanité et Inclusion) • Yémen 500 000€ (HALO trust)
<p>Pays divers (formation de stagiaires étrangers)</p>		<p>En 2024, l'école du génie d'Angers et le pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs (PIAM) ont assuré la formation de stagiaires étrangers.</p> <p>L'EG participe aussi à des missions de conseil et d'expertise auprès de pays étrangers sur les restes explosifs de guerre (REG-ERW).</p>